COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le cinq avril (05 avril), à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis en salle de la Mairie sur la convocation du 1^{er} avril 2014 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Jean-Michel HENRYOT, Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Jean-Paul NUNZI, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), Conseiller Municipal,

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, tête de liste « avec vous pour Moissac », a recueilli 2 616 voix et a obtenu 24 sièges.

Sont élus :

- M. HENRYOT Jean-Michel
- Mme ROLLET Colette
- M. BOTTA Daniel
- Mme GARRIGUES Marie-Thérèse
- M. CASSIGNOL Michel
- Mme BAULU Maryse
- M. ANDRAL Maurice
- Mme MAERTEN Fabienne
- M. HENRYOT Jean-Luc
- Mme VALETTE Muriel

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

- M. CALVI Daniel
- Mme AUGE Sabine
- M. FONTANIE Pierre
- Mme AJELLO DUGUE Michèle
- M. RICHARD Mathieu
- Mme HEMERY Christine
- M. GARRIGUES Jean-Luc
- Mme ESQUIEU Pierrette
- M. PIRAME Michel
- Mme DELMAS Eliette
- M. VALETTE Jérôme
- Mme GASC Fabienne
- M. ABOUA Aïzen
- Mme SAURY Anne-Marie

La liste conduite par Monsieur Pierre GUILLAMAT, tête de liste « Moissac Avenir », a recueilli 1 533 voix et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

- M. GUILLAMAT Pierre
- Mme CASTRO Marie
- M. BENECH Gilles
- Mme CLARMONT Valérie

La liste conduite par Monsieur Jean-Paul NUNZI, tête de liste « Libres et ensemble pour Moissac », a recueilli 1 380 voix et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

- M. NUNZI Jean-Paul
- Mme DAMIANI Martine
- M. VALLES Gérard

La liste conduite par Monsieur Patrice CHARLES, tête de liste « Moissac bleu marine », a recueilli 740 voix et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

- M. CHARLES Patrice
- Mme DULAC Marie-Claude.

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean-Paul NUNZI, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Moissac, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, à savoir Madame Marie-Claude DULAC, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

e Maire,

Jean-Paul NUNZI

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :